



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Avignon, le **24 MARS 2025**

Le Préfet de Vaucluse

à

Mesdames et Messieurs les Maires de
Vaucluse

Mesdames et Messieurs les présidents
d'Établissements Publics de Coopération
Intercommunale de Vaucluse

Monsieur le président de l'Association des
Maires de Vaucluse

Monsieur le président de l'Association des
Maires Ruraux de Vaucluse

Objet : Dispositif d'aide au raccordement à la fibre à destination des particuliers en zone de fermeture du réseau cuivre – élargissement à l'ensemble des communes

PJ : – Infographies pour les particuliers et les TPE

La transition numérique est un enjeu majeur pour nos territoires, tant en termes d'inclusion que d'attractivité. La fermeture progressive du réseau cuivre d'ici 2030, au profit de la fibre optique représente une étape décisive pour moderniser nos infrastructures et garantir à tous l'accès à un internet performant. Cependant, cette transition peut aussi représenter une difficulté pour certains ménages ainsi que pour les structures publiques confrontées à des coûts de raccordement élevés. Dans ce contexte, je vous fais part du nouveau dispositif d'aide au raccordement à la fibre à destination des particuliers en zone de fermeture du réseau cuivre.

La Direction générale des entreprises (DGE) a lancé, le 29 septembre 2025, **un dispositif d'aide au raccordement à la fibre optique** destiné aux particuliers et aux très petites entreprises (TPE), limité jusqu'ici à certaines communes, **il est désormais généralisé à toutes les communes du territoire sans exception à compter du 1er mars 2026.**

Ce dispositif permet aux particuliers et aux TPE, sous conditions de ressources ou de chiffre d'affaires, de bénéficier d'une aide forfaitaire pouvant aller de 400 € à 1 200 € selon la complexité des travaux. Deux infographies, jointes à la présente lettre, détaillent les modalités pratiques pour les particuliers et les TPE souhaitant bénéficier du dispositif.

Sont concernés **les particuliers, sous conditions de ressources, et les TPE** disposant d'une attestation d'échec de raccordement délivrée par leur opérateur fournisseur d'accès à internet. Une fois les travaux réalisés par l'entreprise choisie, celle-ci pourra déposer une demande de remboursement auprès de l'Agence de services et de paiements (ASP). **Les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier 2027 et les travaux pourront être remboursés jusqu'au 30 juin 2027.**

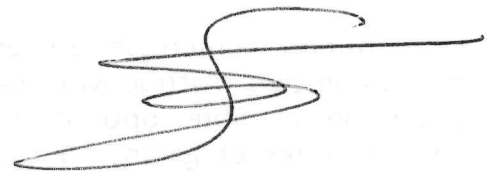
La transition vers la fibre optique est une opportunité pour réduire la fracture numérique et garantir à tous un accès équitable aux services publics en ligne, à l'éducation, à la santé, et aux opportunités économiques. Les collectivités territoriales ont un rôle clé à jouer pour informer et accompagner leurs habitants, en particulier les plus vulnérables, afin que personnes ne soit laissé pour compte.

Je vous invite donc à relayer largement cette information auprès des services municipaux, des centres communaux d'action sociale, des associations locales et des acteurs économiques de votre territoire. Une attention particulière devra être portée aux ménages modestes et aux zones rurales, où les enjeux d'inclusion numérique sont les plus prégnants

Le service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial de la préfecture est à votre disposition pour tout complément d'information à l'adresse pref-sgad@vaucluse.gouv.fr.

Je vous remercie par avance pour votre mobilisation en faveur de la transition numérique au profit de tous nos concitoyens.

Le préfet



Thierry SUQUET